

La CEDH oblige la France à réexaminer les demandes de « retour » des familles de djihadistes présentes en Syrie

écrit par Jules Ferry | 14 septembre 2022

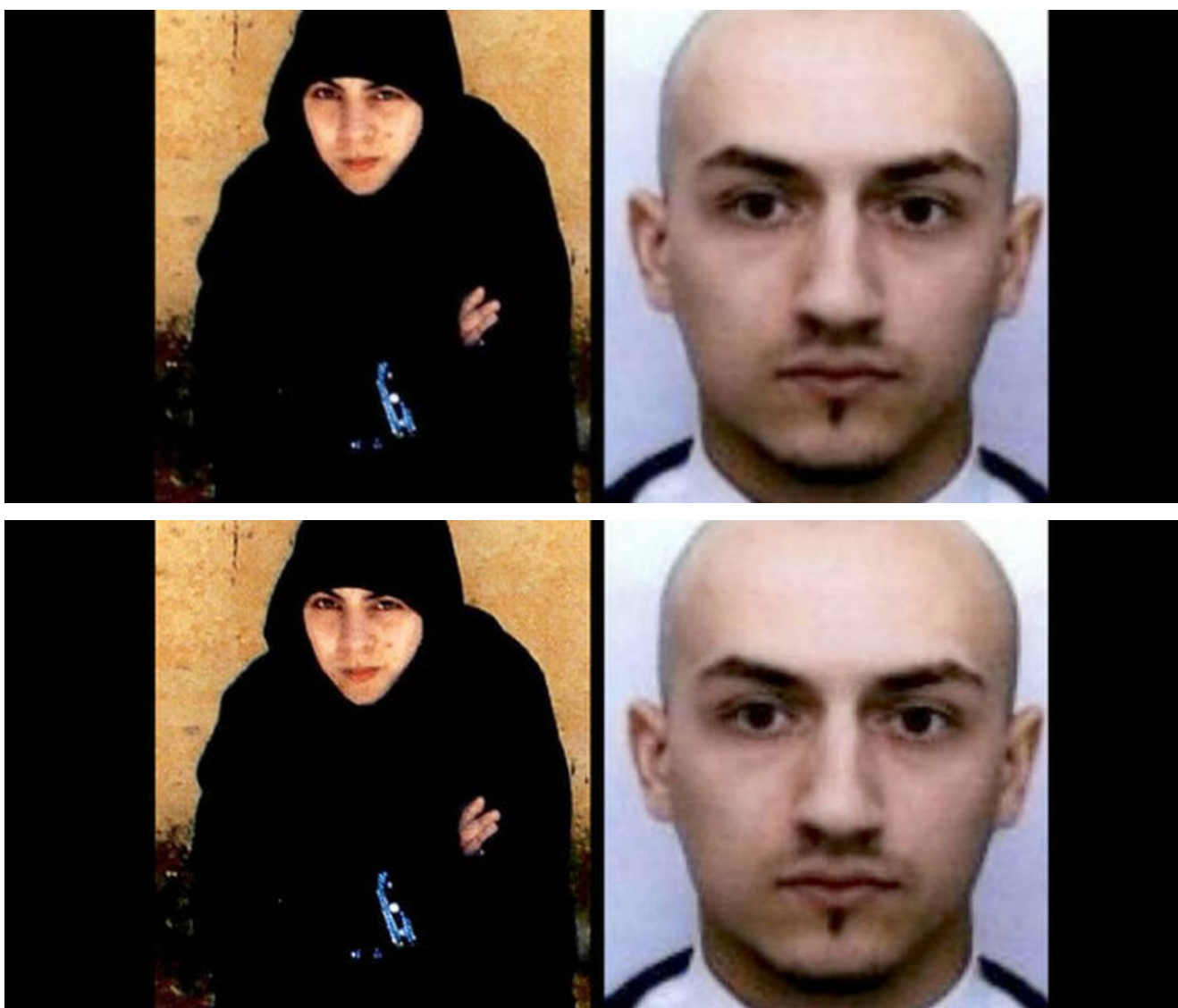


Photo ci-dessus, voir article FDS :

« Tant que vous continuerez à offenser l'islam, vous serez des cibles potentielles » : **Kahina, l'épouse de Samy**

Amimour, l'un des terroristes islamistes du Bataclan, a été rapatrié le 5 juillet dernier avec ses trois enfants

La Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a rendu ce mercredi 14 septembre un arrêt très attendu sur le « rapatriement » de familles de djihadistes

Même si cela n'est pas explicite, la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) oblige la France à « rapatrier » les familles de djihadistes ! Il faut leur donner une seconde chance (et les victimes?) au nom des « Droits de l'Homme »...

En adhérant à ce « machin », la France a clairement abandonné sa souveraineté et se voit imposer d'accueillir des familles de djihadistes !

Le vocabulaire des médias est toujours abusif : ni les personnes qui ont brûlé leurs papiers pour aller faire le djihad, ni leur progéniture née sur place ne sont des « Français ». Par conséquent il est abusif et manipulateur de parler de « rapatriement ».

La CEDH a estimé, à une large majorité, que la France avait enfreint certains points de la Convention européenne des droits de l'homme et lui a demandé de réexaminer les demandes de rapatriement de familles de djihadistes présentes en Syrie.

La Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a condamné la France pour ne pas avoir étudié de manière appropriée les demandes de rapatriement de familles de djihadistes en Syrie, **des requêtes que Paris va devoir réexaminer au plus vite.**

«En exécution de son arrêt, la Cour précise qu'il incombe au gouvernement français de reprendre l'examen des demandes des requérants dans les plus brefs délais en l'entourant des garanties appropriées contre l'arbitraire», a indiqué la

Grande chambre de la CEDH, sa plus haute instance. Celle-ci avait été saisie par les parents de deux jeunes Françaises bloquées dans des camps en Syrie avec leurs enfants. RT

La Cour avait été saisie par deux couples de Français qui avaient demandé aux autorités françaises le rapatriement de leurs deux filles, compagnes de djihadistes, et de leurs trois petits-enfants.

La Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a rendu ce mercredi 14 septembre un arrêt très attendu sur le rapatriement de familles de djihadistes français, deux mois après que Paris, longtemps très réticent à faire revenir ses ressortissants partis faire le djihad en Syrie, a ramené 35 mineurs et 16 mères.

La Grande chambre, formation suprême de la juridiction européenne, a rendu sa décision à 11H00 (09H00 GMT), un an après l'audience qui s'était tenue fin septembre 2021.

La Cour avait été saisie par deux couples de Français qui avaient demandé en vain aux autorités françaises le rapatriement de leurs filles, deux jeunes femmes compagnes de djihadistes, et de leurs trois enfants.

Les quatre requérants soutiennent que ce refus viole plusieurs articles de la Convention européenne des droits de l'Homme, texte que la CEDH est chargée de faire respecter, en exposant notamment leurs filles et petits-enfants à des «traitements inhumains et dégradants».

Les deux femmes avaient quitté la France en 2014 et 2015 pour rejoindre la Syrie où elles ont donné naissance à deux enfants pour l'une, à un pour l'autre. Désormais âgées de 31 et 33 ans, elles sont retenues avec eux depuis début 2019 dans les camps d'Al-Hol et de Roj, dans le nord-est de la Syrie.

La décision du bras judiciaire du Conseil de l'Europe sera scrutée bien au-delà de la France car elle concerne également les centaines de ressortissants européens actuellement détenus en Syrie. Sept États membres du Conseil (Norvège, Danemark, Royaume-Uni, Pays-Bas, Belgique, Espagne et Suède) sont ainsi intervenus dans la procédure. **Cet arrêt «dépasse le cadre franco-français» et «va marquer la jurisprudence de la Cour», a-t-on estimé auprès de la Défenseure des droits, l'ombudsman français chargé de la défense des droits, notamment ceux des enfants.**

Autorité administrative indépendante, la Défenseure est intervenue dans la procédure devant la CEDH et avait déjà interpellé à plusieurs reprises depuis 2019 le gouvernement français sur ce sujet, estimant déjà qu'il ne prenait pas en compte l'intérêt supérieur de l'enfant. En février, Paris a même été épinglé par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU, qui a estimé que la France avait «violé les droits des enfants français détenus en Syrie en omettant de les rapatrier».

Mais début juillet, après les présidentielles et les législatives, Macron a fait « revenir » 35 mineurs et 16 mères, premier rapatriement massif depuis la chute en 2019 du «califat» du groupe État islamique (EI). Jusqu'alors, seuls quelques enfants avaient été ramenés.

[Le Figaro 14 sept. 2022](#)